

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil neuf, le Lundi 26 Octobre à dix huit heures, le Conseil municipal de la commune de Rochefort du Gard dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle le Castelas, sous la présidence de Monsieur Patrick VACARIS, Maire.

Date de convocation : le 20 Octobre 2009.

**PRÉSENTS** : Patrick VACARIS, Claudine LACOUR, Jean-Claude BELLON, Dominique RIBERI, Pierre VINOT, Christiane VIDAL, Rémy BACHEVALIER, Josiane MANYA, André DHAYER, Chantal LAFFARGUE, Jean-Marie LASNIER, Gilbert PASQUER, Patrick PORTE, Maryline BELLON, Jean-Noël GONY, Augustine POUX, Julien ROCHAS, Isabelle SALIN, Jean-Michel STRADAIOLI, Myriam GRUIT, Valérie RENAUDIN, Robert PIQUET, Maurice SAVARY, Catherine AYMARD, Patrick SANDEVOIR, Christine COSTE, Patricia FERRIER.

**Représentés** : Anne-Marie FAUCELLI ayant donné procuration à Christiane VIDAL, Isabelle DELEUZE ayant donné procuration à Rémy BACHEVALIER.

**Julien ROCHAS est élu secrétaire de séance.**

**Nombre de Conseillers en exercice : 29. Présents : 27. Représentés : 2**

**Objet n°1 : Projet de gazoduc ERIDAN : avis.**

**Rapporteur : Monsieur Patrick VACARIS, Maire.**

Par délibération en date du 25 Septembre dernier, la commune de Lirac a émis un avis défavorable sur le projet ERIDAN présenté par la Société GRT, portant sur la mise en place d'un gazoduc qui passerait notamment sur son territoire.

Sous l'impulsion de GRT Gaz, diverses études ont été menées dans le domaine de l'environnement, de l'urbanisme, l'agriculture et la sécurité. Suite à l'étude effectuée par Monsieur Stéphane CARDENES, il semblerait que « **le projet Ouest proposé (par rapport au Rhône) ne soit pas le meilleur tracé. Le tracé Est présenterait moins de contraintes** ».

Par ailleurs, l'étude menée par ECO-MED met en évidence que « *les superficies où les enjeux écologiques potentiels globaux sont moindres, sont plus importantes à l'Est qu'à l'Ouest et surtout plus uniforme..... De plus, le fuseau Est engendrerait potentiellement moins de défrichement que le fuseau Ouest où se trouvent le plus grand nombre de massifs forestiers présentant des enjeux écologiques forts à très forts* ».

Après avoir précisé que la délibération doit être transmise à la Commission particulière du débat public avant le 7 Novembre 2009, l'Assemblée est invitée à en délibérer.

Le Conseil municipal ouït son rapporteur et après en avoir délibéré :

- ✓ **Vu** le code général des collectivités territoriales,
- ✓ **Vu** la délibération de la commune de Lirac en date du 25 Septembre 2009,
- ✓ **Vu** le dossier soumis au débat public relatif au projet de gazoduc ERIDAN visant à développer les capacités de transport de gaz naturel dans le Sud-Est du pays, sur l'axe Sud-Nord,
- ✓ **Considérant** l'analyse critique du projet réalisée par Monsieur Stéphane CARDENES,
- ✓ **Considérant** qu'il y a lieu d'appliquer le principe de précaution, car le projet tel que proposé présente des risques majeurs,
- **Donne un avis DEFAVORABLE** sur le projet ERIDAN présenté par la Société GRT au motif que « *les superficies où les enjeux écologiques potentiels globaux sont moindres, sont plus importantes à l'Est qu'à l'Ouest et surtout plus uniforme..... De plus le fuseau Est engendrerait potentiellement moins de défrichement que le fuseau Ouest où se trouvent le plus grand nombre de massifs forestiers présentant des enjeux écologiques forts à très forts* »,
- **Demande** que le « *tracé Est qui présente moins de contraintes* » soit privilégié au détriment du « *projet Ouest proposé (par rapport au Rhône) qui n'est pas le meilleur tracé.* ».

**Adopté à l'unanimité.**

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Pour copie conforme, Rochefort du Gard, le 28 Octobre 2009.

Patrick VACARIS, Maire.

Pour le Maire absent, Claudine LACOUR,  
Maire Adjoint.

Certifié exécutoire et reçu en Préfecture du Gard le : 30/10/2009

Publié ou notifié le : 30/10/2009

